

# Migration et Union européenne

## Le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile

### 1 - POURQUOI UN NOUVEAU PACTE ?



Jusqu'à présent, le système de Dublin faisait largement reposer la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile sur le premier pays d'entrée dans l'UE.

2020



Proposition de la Commission européenne

2024



Adoption par le Parlement et le Conseil de l'UE

2026



Application des nouvelles règles dans l'ensemble des États membres

Les crises migratoires ont montré les limites de ce système, notamment pour les pays situés aux frontières extérieures de l'Union.

### 2 - CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUI CHANGE ?

#### ① CONTRÔLER AVANT L'ENTRÉE



Les personnes arrivant irrégulièrement aux frontières extérieures de l'UE passent par une procédure de filtrage : identité, sécurité, santé et vulnérabilités.

#### ② DES PROCÉDURES PLUS RAPIDES



Certaines demandes d'asile peuvent désormais être examinées directement à la frontière dans le cadre d'une procédure accélérée, notamment lorsque les chances d'obtenir une protection sont considérées comme faibles.

#### ③ SOLIDARITÉ OBLIGATOIRE, MAIS FLEXIBLE



Les États membres doivent contribuer à la solidarité européenne, mais peuvent le faire de différentes manières :

- accueillir des demandeurs d'asile

OU

- contribuer financièrement

OU

- apporter un soutien opérationnel ou matériel.

#### ④ FAIRE FACE AUX SITUATIONS DE CRISE



Des règles spécifiques permettent à l'UE et aux États membres d'adapter leur réponse lorsqu'un pays fait face à des arrivées exceptionnellement importantes ou à une situation de crise.

#### ⑤ COOPÉRER AVEC LES PAYS HORS UE



L'UE cherche également à renforcer sa coopération avec les pays d'origine et de transit, notamment sur les retours, la lutte contre les passeurs et la gestion des migrations.

### 3 - UN PACTE QUI RESTE CONTROVERSÉ



#### POUR SES DÉFENSEURS

Le Pacte doit permettre :

- des règles plus communes et plus claires ;
- des procédures plus rapides et efficaces ;
- davantage de solidarité entre États ;
- une meilleure gestion des crises migratoires
- tout en garantissant le respect des droits fondamentaux.



#### POUR SES CRITIQUES

Certaines ONG et organisations de défense des droits fondamentaux craignent notamment :

- davantage de procédures aux frontières ;
- un recours accru à la rétention ;
- des risques pour la protection des personnes vulnérables ;
- une externalisation croissante des politiques migratoires de l'UE.



La migration est un défi européen qui nécessite des réponses communes, humaines et équilibrées. Le nouveau Pacte est une étape importante, mais son succès dépendra de sa mise en oeuvre sur le terrain !